



## Note de préparation au comité syndical du 12 mars 2019

à 17h30 à Lagrand (salle de la CCSB)

### DÉLIBÉRATIONS

#### TABLE DES MATIÈRES DES DÉLIBÉRATIONS DU 12 MARS 2019

1- Vote du compte de gestion.....	1
2- Vote du Compte administratif.....	3
3- Affectation des résultats.....	3
4- Vote du Budget 2019.....	4
5- Vote des participations 2019.....	9
6- Renouvellement ligne trésorerie.....	11
7- Achat des locaux - Aspremont.....	12
8- Prêt immobilier.....	13
9- Travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit et traitement des iscles – campagne 2019.....	13
10- Outils de communication : site internet et bulletin 2019.....	14
11- Plan de gestion des alluvions Méouge – prolongement 1 mois poste vacataire.....	14
12- Accroissement temporaire d'activité – suivi bartavelle.....	15
13- Adhésion au portail naturaliste SILENE.....	15
14- Enjeux environnementaux (action 2.3 PAPI) - modifie et remplace délib n°DE_2019_004.....	16
15- Vulnérabilité environnementale (action 5.3 PAPI) – modifie et remplace délib n°DE_2019_05.....	16
16- « Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes – année 2019-2020 ».....	17
17- Étude sur les aléas (action 1 du POIA).....	17
18- Programme d'informations - 2019-2020 (actions 3.1 et 3.2 PAPI).....	18
19- Panneaux d'information (action 3.1 du PAPI d'intention).....	19
20- Supports de communication (action 3.1 du PAPI d'intention).....	19
21- Trame pour les DICRIM sur le territoire d'action du SMIGIBA (action 3.5 du PAPI d'intention).....	20
22- Acquisition de stations de mesures (action 4.1.2 du PAPI d'intention).....	20
23- Suite des études d'endiguements du Grand Buëch (action 6.2 du PAPI d'intention).....	21
24- Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés (action 6.3 du PAPI d'intention).....	21
25- Étude de l'élargissement de la Blaisance (action 6.4 du PAPI d'intention).....	22
26- Étude sur le rif de l'Arc (action 6.5 du PAPI d'intention).....	22

#### 1- VOTE DU COMPTE DE GESTION

##### Contexte :

Les résultats budgétaires de l'exercice 2018 dressés par le Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	543 248,61 €	894 951,49 €	1 438 200,10 €
Titres de recette émis (b)	428 251,67 €	765 637,75 €	1 193 889,42 €
Réductions de titres (c)		600,00 €	600,00 €
Recettes nettes (d = b - c)	428 251,67 €	765 037,75 €	1 193 289,42 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	543 248,61 €	894 951,49 €	1 438 200,10 €
Mandats émis (f)	295 769,28 €	657 641,14 €	953 410,42 €
Annulations de mandats (g)	744,02 €	443,74 €	1 187,76 €
Dépenses nettes (h = f - g)	295 025,26 €	657 197,40 €	952 222,66 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	133 226,41 €	107 840,35 €	241 066,76 €
(h - d) Déficit			
administratif			
<b>TOTAL II</b>			
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial			
<b>TOTAL III</b>			
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>193 867,52 €</b>	<b>241 066,76 €</b>	<b>434 934,28 €</b>

### Projet de délibération n°2019-007:

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

**Contexte :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		104 136,18 €		89 731,34 €		193 867,52 €
Opérations exercice	295 025,26 €	428 251,67 €	657 197,40 €	765 037,75 €	952 222,66 €	1 193 289,42 €
<b>Total</b>	<b>295 025,26 €</b>	<b>532 387,85 €</b>	<b>657 197,40 €</b>	<b>854 769,09 €</b>	<b>952 222,66 €</b>	<b>1 387 156,94 €</b>
Résultat de clôture		237 362,59 €		197 571,69 €		434 934,28 €
Restes à réaliser	108 636,94 €	49 601,75 €			108 636,94 €	49 601,75 €
<b>Total cumulé</b>	<b>108 636,94 €</b>	<b>286 964,34 €</b>		<b>197 571,69 €</b>	<b>108 636,94 €</b>	<b>484 536,03 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>178 327,40 €</b>		<b>197 571,69 €</b>		<b>375 899,09 €</b>

Le compte administratif de l'exercice 2018 est présenté ci-dessous :

### Projet de délibération n°2019-008 :

Le projet de délibération joint à la note de préparation présente le compte administratif de l'exercice 2018, en détaillant par section les dépenses et recettes ainsi que les taux de réalisation.

## 3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

### Contexte :

Sur la base du compte de gestion et du compte administratif, les résultats sont établis comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Dépenses	295 025,26 €	108 636,94 €	657 197,40 €
Recettes	428 251,67 €	49 601,75 €	765 037,75 €
Report 2017	104 136,18 €		89 731,34 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>237 362,59 €</b>		<b>197 571,69 €</b>

### Projet de délibération n°2019-009 :

Décide d'affecter le résultat 2018 sur le budget 2019 de la manière suivante :

- Investissement : 237 362,59 € au compte 001 (recettes)
- Fonctionnement : 197 571,69 € au compte 002 (dépenses)

## 4- VOTE DU BUDGET 2019

### Contexte :

Le budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

En recettes à la somme de : 2 015 423,56 Euros

En dépenses à la somme de : 2 015 423,56 Euros

Le budget 2019 est présenté par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	250 241,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	409 067,14 €
65	Autres charges de gestion courante	28 251,25 €
66	Charges financières	2 301,16 €
67	Charges exceptionnelles	21 468,00 €
22	Dépenses imprévues	3 000,00 €
014-7398	Atténuation de produits	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	122 876,73 €
042-6811	Dotations aux amortissements	185 661,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 052 866,27 €</b>

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	659 633,58 €
042	Reprise de subventions	185 661,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	197 571,69 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 042 866,27 €</b>

### Evolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre BP 2018 et BP 2019

DÉPENSES de fonctionnement - Comparaison BP 2018 et BP 2019				
Chapitre	Libellé	2018	2019	Différence

011	Charges à caractère général TOTAL (frais de structures + études + frais d'acte)	247 862.00 €	250 241.00 €	2 379.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	378 074.39 €	409 067.14 €	30 992.75 €
65	Autres charges de gestion courante	28 188.37 €	28 251.25 €	62.88 €
66	Charges financières	0.00 €	2 301.16 €	2 301.16 €
67	Charges exceptionnelles/titres annulés	30 297.70 €	21 468.00 €	-8 829.70 €
22	Dépenses imprévues	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €
014-7489	Atténuation de produit	29 383.03 €	20 000.00 €	-9 383.03 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	122 876.73 €	122 876.73 €
042-6811	Dotations aux amortissements	178 146.00 €	185 661.00 €	7 515.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>894 951.49 €</b>	<b>1 042 866.27 €</b>	<b>147 914.78 €</b>

### Fonctionnement : Détails des dépenses prévisionnelles

#### **011 - Charges à caractère général :**

##### **Études et recherche :**

- \* Étude prospectives post contrat de rivière (Contrat de rivière)
- \* Plan de gestion des alluvions de la Méouge (PAPI)
- \* Étude agricole sur parcelles en zone inondable, 26, 05 et 04 (PAPI)
- \* Vision analytique du risque inondation (PAPI)
- \* Vision ressentie des zones à protéger (POIA)
- \* Définition concertée des zones à protéger (PAPI)
- \* Stratégie de gestion en dehors des systèmes d'endiguement (PAPI)

##### **Honoraires juriste :**

- \* Étude d'organisation des compétences GEMAPI et hors GEMAPI (PAPI)
- \* Révision des statuts du SMIGIBA (Contrat de rivière)

##### **Maintenance :**

- \* Stations de mesures de débit (Contrat de rivière)
- \* Site internet (Contrat de rivière)
- \* Extincteurs
- \* Copieur

##### **Catalogues et imprimés :**

- \* Bulletin annuel d'information (Contrat de rivière)

##### **Autres service extérieurs :**

- \* Sensibilisation des scolaires (PAPI et POIA)
- \* Sorties Natura 2000
- \* Panneaux Natura 2000 : infographie et impression

- \* Support de communication pour le public (PAPI et POIA)
- \* Conférences (PAPI et POIA)
- \* Réunions thématiques à destination des acteurs locaux (PAPI et POIA)
- \* Fiches pratiques d'informations (PAPI)
- \* Uniformisation des données (PAPI)
- \* Création base de données SIG (POIA)

#### **Frais d'acte / acquisition :**

- \* Frais de notaire : achat locaux Aspremont

#### **012 - Charges de personnel :**

Comparaison 2019 /2018 : 7,66 ETP (2019) / 7,26 ETP (2018) sans vacataire

→ CDD : 3 ingénieurs en 2019 (A. Bizart, J. Hoffmann, C. Gand)/ 4 ingénieurs en 2018

Augmentation du temps de travail sous forme d'heures complémentaires pour mettre en œuvre les actions environnement du PAPI d'intention

+ 20% poste ingénieur Natura 2000 Céuze/Manteyer

+ 20% poste ingénieur Natura 2000 Buech/Méouge

→ CDI : 1 technicien de rivière (C. Ruhl) et 2 ingénieurs en 2019 (E. Hustache, A. Gourhand)/ 1 technicien de rivière et 2 ingénieurs en 2018

→ Titulaires :

- \* 2 secrétaires/comptables en 2019 (H. Sciamma, G. Barrere) / 2 secrétaires/comptables en 2018

- \* 1 ingénieur en 2019 (C. Vassas)/ 1 ingénieur titularisé en 2018

- \* Titularisation : 0 en 2019 / 1 ingénieur en 2018

→ Vacataire : 1 ingénieur en 2019 (S. Lejeune) 3 mois / 1 ingénieur en 2018 (S. Lejeune) 2 mois

→ Actualisation des indices : conforme au plan de carrière et à la loi

#### **65 - Indemnités des élus :**

Président + 3 vice-présidents

#### **67 - Charges exceptionnelles :**

Remboursement des subventions trop perçues

#### **22 - Dépenses imprévues**

#### **023 – Virement à la section d'investissement**

#### **042-6811 – Amortissements**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES prévisionnelles d'investissement 2019					
Chapitre	Libellé	RAR 2018	Prévisionnel 2019 (PAPI + contrat de rivière + POIA + Natura)	Montant total (€TTC)	Montant total (€TTC)
20	Immobilisations incorporelles	28 800.00 €	112 429.52 €	141 229.52 €	141 229.52 €
21	Immobilisations corporelles	43 680.00 €	52 280.00 €	95 960.00 €	310 960.00 €
21	Immobilisations corporelles: <b>Achat locaux</b>		215 000.00 €	215 000.00 €	
23	Immobilisations en cours	43 006.20 €	135 469.52 €	178 475.72 €	213 561.62 €
23	Immobilisations en cours: <b>Travaux</b>		35 085.90 €	35 085.90 €	
020	Dépenses imprévues		25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
040-139	Reprise de subventions		185 661.00 €	185 661.00 €	185 661.00 €
041- 2331	Opérations patrimoniales		4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées		92 145.15 €	92 145.15 €	92 145.15 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>115 486.20 €</b>	<b>857 071.09 €</b>	<b>972 557.29 €</b>	<b>972 557.29 €</b>

RECETTES prévisionnelles d'investissement 2019				
Chapitre	Libellé	RAR 2018	2019	Montant total
13	Subventions d'investissement	49 601.75 €	113 944.87 €	163 546.62 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		9 024.45 €	9 024.45 €
021	Virement de la section de fonctionnement		122 876.73 €	122 876.73 €
040-28	Amortissements		185 661.00 €	185 661.00 €
001	Résultat d'investissement		237 362.59 €	237 362.59 €
041-2031	Opérations patrimoniales		4 000.00 €	4 000.00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées		250 085.90 €	250 085.90 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>49 601.75 €</b>	<b>922 955.54 €</b>	<b>972 557.29 €</b>

## Evolution des dépenses prévisionnelles d'investissement entre BP 2018 et BP 2019

<b>DÉPENSES d'investissement - Comparaison BP 2018 et BP 2019</b>				
Chapitre	Libellé	2018	2019	<i>Différence</i>
20	Immobilisations incorporelles	136 009.09 €	141 229.52 €	5 220.43 €
21	Immobilisations corporelles	70 595.75 €	310 960.00 €	240 364.25 €
21	Immobilisations corporelles: <b>Achat locaux</b>		<i>dont 219 000 € locaux</i>	
23	Immobilisations en cours	143 953.77 €	213 561.62 €	69 607.85 €
23	Immobilisations en cours: <b>Travaux</b>		<i>dont 32 000 € travaux</i>	
020	Dépenses imprévues	25 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €
040-139	Reprise de subventions	163 690.00 €	185 661.00 €	21 971.00 €
041-2331	Opérations patrimoniales	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	92 145.15 €	92 145.15 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>543 248.61 €</b>	<b>972 557.29 €</b>	<b>429 308.68 €</b>

### Investissement : Détails des dépenses prévisionnelles par chapitre

#### **20 - Immobilisations incorporelles :**

**PAPI :** Suite étude endiguement Grand Buëch : concertation et avant projet détaillé  
Élargissement de la Blaisance (actualisation dossier loi sur l'eau)  
Étude du Rif de l'Arc

**POIA :** Convention CEREMA/IRSTEA – Alerte et suivi

#### **21 - Immobilisations corporelles :**

**CDR :** Matériel informatique  
Équipements divers

**PAPI :** Repères de crues  
Création observatoire enjeux, risques et milieux (ordinateur/logiciel SIG)  
Acquisition de stations de mesure de débit en crue (POIA + PAPI)  
Jaugeages en crue

**POIA :** Panneaux d'informations

**Natura :** Panneaux d'informations

**Locaux :** Acquisition locaux du SMIGIBA

### **23 - Immobilisations en cours :**

**CDR :** Traitement des iscles et travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit  
Stations de mesure des débits d'étiage : acquisition petit matériel (maintenance, sondes thermiques)

**Locaux :** Travaux éventuels dans les nouveaux locaux du SMIGIBA ?

### **020 - Dépenses imprévues :**

En cas de crue.

### **040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections**

### **041 - Opérations patrimoniales**

### **1641 – Emprunts et dettes assimilées**

## **Présentation générale**

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 042 866.27 €</b>	<b>2 015 423.56 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>972 557.29 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>972 557.29 €</b>	<b>2 015 423.56 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 042 866.27 €</b>	

### **Projet de délibération n°2019-010 :**

- **D'approuver** le budget primitif de l'exercice 2019, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 015 423,56 Euros

En dépenses à la somme de : 2 015 423,56 Euros

- **D'adopter** le budget par chapitre selon le détail présenté ci-dessus

## **5- VOTE DES PARTICIPATIONS 2019**

### **Contexte :**

Les participations des communautés de communes demandées pour l'année 2019 s'élèvent à **229 933,63 €** au total et permettent la mise en œuvre d'actions prioritaires du contrat de rivière et la poursuite des actions qui étaient inscrites au contrat de rivière.

Les participations en fonctionnement s'élèvent à 184 644,09 € et en investissement à 45 289,547 €. Les actions qui relèvent de la GEMAPI représentent 107 948,31 € et celles qui sont hors GEMAPI sont de 121 985,32

**Projet de délibération n°2019-011 :**

- D'approuver les participations financières des communautés des communes pour l'exercice budgétaire 2019 pour un montant total de **229 933,63 €**

EPCI	Participations totales 2019
Communautés de communes Buëch Dévoluy	81 769,12 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	130 110,50 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	16 412,52 €
Communautés de communes Diois	1 641,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>229 933,63 €</b>

- D'approuver la répartition suivante en Fonctionnement et investissement de ces participations :
  - Participations qui relèvent du fonctionnement

EPCI	Participations Fonctionnement 2019
Communautés de communes Buëch Dévoluy	65 663,23 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	104 482,91 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	13 179,78 €
Communautés de communes Diois	1 318,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>184 644,09 €</b>

- Participations qui relèvent de l'investissement

EPCI	Participations Investissement 2019
Communautés de communes Buëch Dévoluy	16 105,89 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	25 627,59 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	3 232,74 €
Communautés de communes Diois	323,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 289,54 €</b>

- D'approuver la répartition suivante en GEMAPI/hors GEMAPI de ces participations :

- Participations qui relèvent de la GEMAPI

EPCI	Participations GEMAPI 2019
Communautés de communes Buëch Dévoluy	38 388,64 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	61 083,75 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	7 705,28 €
Communautés de communes Diois	770,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 948,31 €</b>

- Participations qui relèvent du hors GEMAPI

EPCI	Participations HORS GEMAPI 2019
Communautés de communes Buëch Dévoluy	43 380,19 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	69 026,75 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	8 707,24 €
Communautés de communes Diois	870,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 985,32 €</b>

## 6- RENOUELEMENT LIGNE TRÉSORERIE

### Contexte :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) a besoin de contracter, comme chaque année, une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an. Plusieurs demandes de lignes ont été faites auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Notre actuelle ligne de trésorerie (auprès de la Caisse d'Épargne) arrive à échéance le 31 mai 2019.

La meilleure offre est proposée par la Caisse d'Épargne avec un taux EONIA + 1,5 %.

### Projet de délibération n°2019-012 :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an, avec un taux EONIA + 1,5 %
- Autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.
- Autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

### Contexte :

Suite aux deux déménagement successifs du SMIGIBA à Aspremont, il a été demandé lors du comité syndical du 29 janvier 2019 de réfléchir à l'acquisition des locaux occupés ce jour par le SMIGIBA (la Tour et les Combes – chemin de la Plaine – 05 140 Aspremont – Parcelle ZK155).

Le bien se compose d'une maison (170 m<sup>2</sup> environ), d'un garage attenant et d'un terrain (1134 m<sup>2</sup>). La maison comprend 3 chambres, 2 salles de bain, un salon-cuisine.

Le bien est actuellement en vente au prix de 219 000 € (frais d'agence inclus).

Les frais d'acte notariés s'élèveraient à 3 500 € environ.

Des travaux pourraient être envisagés pour aménager l'actuel garage en plusieurs bureaux et ainsi disposer d'une salle de réunion dans la pièce centrale du bâtiment principal.

Le SMIGIBA devra contracter un prêt à hauteur de 219 000 € pour couvrir l'acquisition de ce bien. Les échéances mensuelles seront réparties entre dépenses de fonctionnement (remboursement des intérêts) et dépenses d'investissement (remboursement du capital).

### Projet de délibération n°2019-013 :

- APPROUVE l'acquisition du bien mis en vente par la SCI du Couvent au lieu dit : La Tour et les Combes, Chemin de la Plaine – 05 140 Aspremont (parcelle ZK155) ;
- AUTORISE le Président à faire une proposition d'achat du bien pour un montant maximum de 215000 € ;
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente pour acquisition de ce bien sur un prix de vente de 215 000 € maximum en intégrant notamment l'obtention d'un prêt comme clause suspensive ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente pour acquisition de ce bien sur un prix de vente de 215 000 € maximum ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'État au titre de la DETR et auprès du Département des Hautes Alpes pour la partie travaux ;
- AUTORISE le Président à effectuer les travaux d'aménagement du garage en bureaux ;
- AUTORISE le Président à solliciter plusieurs devis pour les travaux d'aménagement et à signer avec le devis le plus économiquement avantageux dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- DIT que la dépense sera couverte par un emprunt à contracter ;
- CONSTATE que les crédits sont prévus au budget en section d'investissement et de fonctionnement ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

**Coût global du projet : 248 500 €**

▪ *dont acquisition :* 215 000 €

- travaux (HT) : 29 238,25 €
  - frais de notaire : 3 500 €
- Soit un montant hors taxes de : 247 738,25 €**

**Plan de financement prévisionnel :**

		Maison	TRAVAUX	Total (Maison + travaux)
Dépenses	Coût total <b>(€HT)</b>	215 000 €	29 238.25 €	244 238.25 €
Recettes	DETR 20 %	43 000 €	5 847.65 €	48 847.65 €
	DETR 30 %	64 500 €	8 771.48 €	73 271.48 €
	CD05 30 %	0 €	7 396.73 €	7 396.73 €
	Aurofinancement si 20 % DETR (maison + travaux et 30% CD05 (travaux))	172 000 €	15 993.88 €	187 993.88 €
	Aurofinancement si 30 % DETR (maison + travaux et 30% CD05 (travaux))	150 500 €	13 070.05 €	163 570.05 €

- DESIGNER Maître ??, notaire à Gap, pour formaliser l'acte d'acquisition
- DONNER toute autorité au Président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

## 8- PRÊT IMMOBILIER

Pour le financement de l'acquisition des nouveaux locaux, le SMIGIBA doit faire un emprunt.

Les précisions seront apportées en séance en fonction de la décision prise pour la délibération n°DE\_2019\_013.

### Projet de délibération n°2019-032 :

- Autorise le président à signer le contrat de prêt avec ???
- Autorise le président à effectuer sans autre délibération les remboursements relatifs au prêt, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 9- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET DU LIT ET TRAITEMENT DES ISCLES — CAMPAGNE 2019

### Contexte :

Le SMIGIBA réalise depuis 2009 des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit des cours d'eau présents sur le bassin versant du Buëch ainsi que des travaux d'entretien des iscles. Ces travaux s'intègrent dans le plan pluriannuel d'entretien et de restauration des berges et du lit sur le bassin versant du Buëch et sont conformes à la déclaration d'intérêt général. Tous les ans, un diagnostic technique réalisé par le SMIGIBA actualise les tronçons sur lesquels intervenir. Pour 2019, les travaux se dérouleront en priorité sur le territoire du sous bassin versant du Petit Buëch.

### Projet de délibération n°2019-014 :

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **80 000 HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :
  - Agence de l'eau : 30 % soit 24 000 € HT
  - Conseil régional PACA : 30 % soit 24 000 € HT
  - Conseil départemental 05 : 20 % soit 16 000 € HT
  - SMIGIBA : 20 % soit 16 000 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action ;
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

## 10- OUTILS DE COMMUNICATION : SITE INTERNET ET BULLETIN 2019

### Contexte :

Le SMIGIBA dispose d'un site internet : [www.smigiba.fr](http://www.smigiba.fr) qui nécessite une maintenance annuelle et la prise en charge par un hébergeur. Par ailleurs, le syndicat publie tous les ans un bulletin annuel qui est distribué par la poste à tous les habitants de la vallée. Cette délibération a pour objet de permettre la réalisation de ces actions et de faire les demandes de subventions.

### Projet de délibération n°2019-015 :

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de **10800 € TTC** auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :

• Agence de l'Eau :	60 %	soit 6 480 € TTC
• Conseil Départemental 05 :	20 %	soit 2 160 € TTC
• SMIGIBA :	20 %	soit 2 160 € TTC
- **D'AUTORISER** le Président à engager et signer les marchés et avenants nécessaires à la réalisation de l'opération ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés dans la limite des montants fixés au budget.

## 11- PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS MÉOUGE — PROLONGEMENT 1 MOIS POSTE VACATAIRE

### Contexte :

Le SMIGIBA réalise en interne le plan de gestion des alluvions de la Méouge et a créé temporairement un poste de vacataire d'une durée de 4 mois pour réaliser cette mission (entre le 01/11/2018 et 28/02/2019). La personne recrutée pour ce poste (Mme Lejeune) a été en arrêt maladie en début d'année et doit terminer l'analyse technique d'un tronçon pour que puisse se tenir une réunion de concertation avec les élus de la Méouge fin mars. Il serait donc souhaitable que son contrat soit prolongé d'un mois pour que ce travail puisse être achevé.

### Projet de délibération n°2019-016 :

**D'AUTORISER** le Président à prolonger le contrat de travail de Mme Suzon Lejeune pour une durée de 1 mois à partir du 13 mars 2019 au 12 avril 2019 inclus

## 12- ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SUIVI BARTAVELLE

### Contexte :

Dans le cadre d'une étude de suivi de la perdrix bartavelle dans le secteur du Dévoluy, Trièves, Champsaur et territoires environnants, l'ONCFS propose un partenariat au SMIGIBA pour que puissent se poursuivre les suivis et comptages de cette espèce. La mission serait d'une durée de 2 mois et entièrement prise en charge financièrement par l'ONCFS. La convention de partenariat propose que le SMIGIBA recrute un à deux agents pour exercer cette mission d'une durée totale de 2 mois car dans le cadre de la création de l'office de la biodiversité, l'ONCFS ne peut ouvrir des postes de vacataire.

### Projet de délibération n°2019-017 :

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention financière avec l'ONCFS pour mener le suivi des perdrix bartavelle sur le secteur du Dévoluy, Trièves, Champsaur et territoires environnants ;

**DE CRÉER**, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, un emploi d'agent non titulaire, au grade d'adjoint technique catégorie C (échelon 6, indice majoré : 332 (1555,76 € brut mensuel) ou échelon 7, indice majoré : 335 (1569,82 € brut mensuel) ou de technicien catégorie B (échelon 1, indice majoré : 343, 1607,31 € brut mensuel), à temps complet, à raison de 35h par semaine, pour une durée totale de 2 mois ;

**D'ENGAGER** les procédures de recrutement nécessaires pour assurer les missions de ce poste ;

**D'AUTORISER** le Président à recruter un ou deux candidats remplissant les conditions requises ;

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 13- ADHÉSION AU PORTAIL NATURALISTE SILENE

### Contexte :

SILENE est un outil public et collectif au service de la prise en compte de la biodiversité. Soutenu par la DREAL et le Conseil Régional, il est développé et administré par les conservatoires (CBNMED ; CBNA ; CREN). Ensemble, ils partagent un cadre commun de référence : charte SILENE et principes de gouvernance.

L'accès est gratuit. Deux niveaux de précision sont proposés : - à la commune ou à la maille pour tous ; - à la précision de la donnée (lieu-dit, coordonnées) pour les utilisateurs identifiés (partenaires SILENE ; fournisseurs de données ; droits d'accès sur demande, notamment pour bureaux d'études). Les données accessibles via SILENE représentent l'état actuel de la connaissance des espèces inventoriées, à une date déterminée, et référencées dans SILENE.

Par conséquent, pour mettre en œuvre certaines actions portées par le SMIGIBA, il est nécessaire de récolter dans SILENE des données naturalistes sur le bassin versant du Buëch, notamment dans le cadre du volet environnemental du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et de l'animation des

sites Natura 2000.

#### Projet de délibération n°2019-018 :

- **d'autoriser** le Président du SMIGIBA à signer la convention d'adhésion au portail public de données naturalistes SILENE-PACA ;
- **de s'engager** à respecter les principes d'utilisation de cet outil, énoncés au sein de la Charte de Silène-PACA.

### 14- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (ACTION 2.3 PAPI) - MODIFIE ET REMPLACE DÉLIB N°DE\_2019\_004

#### Contexte :

Le diagnostic du PAPI d'intention a mis en évidence la nécessité de compléter les enjeux environnementaux sur le bassin versant et de réaliser une cartographie de ces enjeux. Il a été proposé de réaliser cette action en régie lors du comité syndical du 8 octobre 2018 (sous forme d'heures complémentaires aux agents Natura 2000) et lors du comité syndical du 29 janvier, la délibération n°DE2019-004 a été prise pour engager l'action et demander les subventions. Toutefois, le plan de financement affichait une participation de la Région Sud PACA, il s'agit en fait de l'Agence de l'eau.

Cette délibération a pour objet de remplacer la Région Sud PACA par l'Agence de l'eau dans le plan de financement.

#### Projet de délibération n°2019-019 :

**D'ENGAGER** l'action relative à l'étude des enjeux environnementaux telle que définie dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 2.3),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 5 120 € TTC auprès de l'État – FPRNM et de l'Agence de l'Eau dont le plan de financement est le suivant :

• État – FPRNM	40 % soit	2 048 € TTC
• Agence de l'Eau RMC	40 % soit	2 048 € TTC
• SMIGIBA	20 % soit	1 024 € TTC

**D'AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

### 15- VULNÉRABILITÉ ENVIRONNEMENTALE (ACTION 5.3 PAPI) – MODIFIE ET REMPLACE DÉLIB N°DE\_2019\_05

#### Contexte :

En parallèle de la mise en œuvre de l'action de définition des enjeux environnementaux (action 5.2 du PAPI), une réflexion en faveur de la vulnérabilité environnementale à l'échelle du bassin versant doit être menée. Il a été proposé de réaliser cette action en régie lors du comité syndical du 8 octobre 2018 (sous forme d'heures complémentaires aux agents Natura 2000) et lors du comité syndical du 29 janvier, la délibération n°DE2019-005 a été prise pour engager l'action et demander les subventions. Toutefois, le plan de financement affichait une participation de la Région Sud PACA, il s'agit en fait de l'Agence de l'eau.

Cette délibération a pour objet de remplacer la Région Sud PACA par l'Agence de l'eau dans le plan de financement.

#### Projet de délibération n°2019-020 :

**D'ENGAGER** l'action relative au diagnostic de la vulnérabilité environnementale telle que définie dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 5.3),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 12 000 € TTC auprès de l'État – FPRNM et de l'Agence de l'Eau dont le plan de financement est le suivant :

- |                       |           |             |
|-----------------------|-----------|-------------|
| • État – FPRNM        | 40 % soit | 4 800 € TTC |
| • Agence de l'Eau RMC | 40 % soit | 4 800 € TTC |
| • SMIGIBA             | 20 % soit | 2 400 € TTC |

**D'AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 16- « PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL DU MASSIF DES ALPES – ANNÉE 2019-2020 »

### Contexte :

Le SMIGIBA bénéficie du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes depuis juillet 2018 (la Région PACA a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'à fin août 2019, l'autorité de gestion du FEDER représentée par la Région PACA a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'au 31 août 2021, l'état a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'au 31 décembre 2018 au titre du FNADT).

L'opération « Gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant du Buëch et de ses affluents » est programmée de septembre 2018 à août 2021.

Il faut noter que la subvention de la Région Sud PACA est attribuée pour une année car il s'agit d'un programme pluriannuel et il convient de délibérer chaque année pour déposer une demande de subvention à la Région.

Cette délibération a pour objet de demander la subvention à la Région Sud PACA pour la 2ème année du programme allant de septembre 2019 à août 2020.

#### Projet de délibération n°2019-021 :

- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à déposer le dossier de demande de subvention à la Région Sud PACA pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes ;
- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à signer tout document relatif à cette subvention.

## 17- ÉTUDE SUR LES ALÉAS (ACTION 1 DU POIA)

### Contexte :

Le SMIGIBA a reçu un avis favorable du comité Inter-régional de Programmation pour la réalisation de

l'opération Gestion Intégrée des Risques Naturels sur le bassin versant du Buëch et de ses affluents. Le syndicat doit maintenant engager les actions proposées dans le dossier de candidature déposé en octobre 2017. L'action 1 « Étude sur les aléas » de l'opération Gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant du Buëch et de ses affluents peut ainsi être engagée. Elle consiste en la cartographie des aléas naturels pour les communes de la Drôme sur le bassin versant pour lesquelles, mise à part Séderon, aucune information n'est disponible.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action.

#### Projet de délibération n°2019-022 :

**D'ENGAGER** l'action 1 « Étude sur les aléas » de l'opération Gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant du Buëch et de ses affluents,

**D'AUTORISER** le Président à signer les marchés et avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 18- PROGRAMME D'INFORMATIONS - 2019-2020 (ACTIONS 3.1 ET 3.2 PAPI)

### Contexte :

La communication autour des risques est essentielle pour la sensibilisation des scolaires, l'information pour les populations riverains et touristiques et pour les acteurs locaux. Ces programmes d'informations 2019-2020 sont dans la continuité de ceux qui ont été engagés pour l'année 2018-2019.

L'action 3.1 « Information à destination du public » du PAPI d'intention du Buëch permet d'assurer le programme de sensibilisation des scolaires, les articles pour les bulletins des collectivités et les conférences thématiques.

L'action 3.2 « Information à destination des acteurs locaux » du PAPI d'intention du Buëch permet de mettre en place une information sur les risques naturels et une sensibilisation des élus autour de la GEMAPI et des obligations liées à cette compétence.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions pour l'année 2019-2020.

#### Projet de délibération n°2019-023 :

**D'ENGAGER** le programme d'information 2019-2020 tel que précisé dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiches actions 3.1- sensibilisation des scolaires, conférences Grand Public et 3.2 – information à destination des acteurs locaux - année 2019-2020),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestation de 10 800 € TTC auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA et dont le plan de financement est le suivant :

- |                         |           |             |
|-------------------------|-----------|-------------|
| • État – FPRNM          | 50 % soit | 5 400 € TTC |
| • Conseil Régional PACA | 30 % soit | 3 240 € TTC |
| • SMIGIBA               | 20 % soit | 2 160 € TTC |

Les montants sont de 9 600 € TTC pour l'action 3.1 et de 1 200 € TTC pour l'action 3.2.

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 19- PANNEAUX D'INFORMATION (ACTION 3.1 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Des panneaux d'informations vont être réalisés pour sensibiliser la population sur les risques (inondation, crue torrentielle et rupture de digues). Ils seront posés dans des endroits stratégiques au bord du Buëch.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-024 :

**D'ENGAGER** l'action relative à la réalisation de panneaux d'informations sur les risques inondations et crues torrentielles telle que précisée dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 3.1 – panneaux d'information),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 22 600 € HT auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA dont le plan de financement est le suivant :

• État – FPRNM	50 % soit	11 300 € HT
• Conseil Régional PACA	30 % soit	6 780 € HT
• SMIGIBA	20 % soit	4 520 € HT

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 20- SUPPORTS DE COMMUNICATION (ACTION 3.1 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Pour présenter les problématiques sur les risques inondation, crue torrentielle et rupture de digues aux riverains des secteurs à enjeux les plus forts, un support de communication va être réalisé (dépliant ou brochure). Une partie du support sera consacré aux enjeux inondations sur les milieux naturels. Un deuxième support sera rédigé à destination des touristes et des résidents secondaires. Il sera disponible en français et en anglais.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-025 :

**D'ENGAGER** l'action relative à la réalisation de supports de communication à destination des riverains et des touristes telle que précisée dans le programme d'actions du PAPI d'intention du Buëch (fiche action 3.1 – supports de communication),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 13 440 € TTC auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA dont le plan de financement est le suivant :

• État – FPRNM	50 % soit	6 720 € TTC
• Conseil Régional PACA	30 % soit	4 032 € TTC
• SMIGIBA	20 % soit	2 688 € TTC

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 21- TRAME POUR LES DICRIM SUR LE TERRITOIRE D'ACTION DU SMIGIBA (ACTION 3.5 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Le SMIGIBA va appuyer les communes du bassin versant à rédiger leurs DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ou à les remettre à jour. Pour uniformiser les documents sur le territoire, la réalisation d'une charte graphique propre est proposée.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-026 :

**D'ENGAGER** l'action relative à la rédaction des parties inondation et torrentiel des DICRIM telle que définie dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 3.3),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 3 600 € TTC auprès du Conseil Régional SUD PACA dont le plan de financement est le suivant :

- |                             |           |             |
|-----------------------------|-----------|-------------|
| • Conseil Régional SUD PACA | 45 % soit | 1 620 € TTC |
| • SMIGIBA                   | 55 % soit | 1 980 € TTC |

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 22- ACQUISITION DE STATIONS DE MESURES (ACTION 4.1.2 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Dans le cadre de l'appel à partenaires GEMAPI avec le CEREMA et l'IRSTEA, un des volets de cette étude consiste à définir un système de suivi des débits en crue et d'alerte. L'étude est en cours de finalisation. Dans le cadre du PAPI d'intention, il est prévu d'acquérir plusieurs stations de mesures conformément aux préconisations du CEREMA et de l'IRSTEA.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-027 :

**D'ENGAGER** l'action relative à l'acquisition de stations de mesures telle que précisée dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 4.1.2),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 60 000 € HT auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional SUD PACA dont le plan de financement est le suivant :

- |                             |             |             |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| • État – FPRNM              | 50 % soit   | 30 000 € HT |
| • Conseil Régional SUD PACA | : 30 % soit | 18 000 € HT |
| • SMIGIBA                   | 20 % soit   | 12 000 € HT |

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 23- SUITE DES ÉTUDES D'ENDIGUEMENTS DU GRAND BUËCH (ACTION 6.2 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Dans le cadre de l'appel à partenaires GEMAPI avec le CEREMA et l'IRSTEA, un des volets de cette étude a consisté à construire une analyse multicritère intégrant des paramètres environnementaux adaptés à notre territoire et un outil d'aide à la décision pour les élus et acteurs locaux. Cette analyse a été menée en parallèle d'une étude externalisée à un bureau d'études qui a proposé plusieurs scénarios d'aménagement de la traversée de la Faurie et d'Aspremont sur le Grand Buëch. Sur la commune de la Faurie, plusieurs réunions de concertation a permis de faire évoluer les projets pour intégrer les remarques et les attentes des riverains et des élus. Cette actions se poursuit dans le cadre du PAPI et cette délibération a pour objet de poursuivre les études afin de produire une étude d'avant projet détaillé et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-028 :

**D'ENGAGER** les études complémentaires pour définir l'avant projet détaillé et les dossiers réglementaires pour la préparation des travaux (fiche action 6.2) ;

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 65 000 € HT auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA dont le plan de financement est le suivant :

- |                         |           |             |
|-------------------------|-----------|-------------|
| • État – FPRNM          | 19 % soit | 12 500 € HT |
| • Conseil Régional PACA | 30 % soit | 19 500 € HT |
| • SMIGIBA               | 51 % soit | 33 000 € HT |

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 24- STRATÉGIE DE GESTION DE L'INONDATION SUR PLUSIEURS SECTEURS CLÉS (ACTION 6.3 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Étant donné les délais d'instruction et de passage en commission, il est proposé de déposer dès à présent un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud PACA.

Cette action consiste en la définition des scénarios d'aménagements dans les secteurs clés dans la définition concertée des secteurs prioritaires (action 5.1 du PAPI dont la consultation des entreprises est actuellement en cours).

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-029 :

**D'ENGAGER** les études de propositions d'aménagements hydrauliques définissant les scénarios de protection des zones à protéger ainsi que les études environnementales ou géotechniques nécessaires (fiche action 6.3),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 315 000 € HT auprès de l'État – FPRNM, du Conseil Régional SUD PACA et de l'Agence de l'Eau dont le plan de financement est le suivant :

• État – FPRNM	50 % soit	157 500 € HT
• Conseil Régional SUD PACA	15 % soit	47 250 € HT
• Agence de l'Eau RMC	15 % soit	47 250 € HT
• SMIGIBA	20 % soit	63 000 € HT

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 25- ÉTUDE DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA BLAISANCE (ACTION 6.4 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Dans le cadre du contrat de rivière, des études ont été menées pour diagnostiquer l'état de la digue de la Blaisance, dans sa partie terminale. Des propositions de travaux ont été faites et le scénario d'élargissement de la Blaisance a été retenu pour limiter les inondations des zones habitées. Les dossiers réglementaires ont été réalisés et doivent être actualisés en intégrant l'acquisition des parcelles sur lesquelles l'élargissement est prévu.

Cette délibération a pour objet de finaliser l'action et de demander les subventions.

### Projet de délibération n°2019-030 :

**D'ENGAGER** les études complémentaires nécessaires à la finalisation de ce dossier en vue de réalisation de travaux dans le cadre du PAPI complet (fiche action 6.4),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 18 300 € HT auprès de l'État – FPRNM, du Conseil Régional SUD PACA et de l'Agence de l'Eau dont le plan de financement est le suivant :

• État – FPRNM	36 % soit	6 650 € HT
• Conseil Régional SUD PACA	15 % soit	2 745 € HT
• Agence de l'Eau RMC	15 % soit	2 745 € HT
• SMIGIBA	34 % soit	6 160 € HT

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 26- ÉTUDE SUR LE RIF DE L'ARC (ACTION 6.5 DU PAPI D'INTENTION)

### Contexte :

Les digues du rif de l'Arc sont dans un mauvais état et peuvent laisser passer les crues vers le camping des Sérignons à la Roche-des-Arnauds. Le RTM a demandé à ce qu'une étude hydraulique soit inscrite dans le PAPI d'intention du Buëch afin de faire un bilan du fonctionnement actuel du Rif de l'Arc et de proposer des

améliorations dans la gestion du site, dans le but de renforcer la protection actuelle mais aussi d'aboutir à une gestion plus durable.

Étant donné les délais d'instruction et de passage en commission, il est proposé de déposer dès à présent un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud PACA.

Cette délibération a pour objet d'engager l'action et de demander les subventions.

#### Projet de délibération n°2019-031 :

**D'ENGAGER** l'étude hydraulique sur le rif de l'Arc telle que précisée dans le programme d'actions du PAPI d'intention du Buëch (fiche action 6.5),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 12 000 € HT auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional SUD PACA dont le plan de financement est le suivant :

- |                             |           |            |
|-----------------------------|-----------|------------|
| • État – FPRNM              | 50 % soit | 6 000 € HT |
| • Conseil Régional SUD PACA | 30 % soit | 3 600 € HT |
| • SMIGIBA                   | 20 % soit | 2 400 € HT |

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### GEMAPI – ÉTUDE SOCLE

Une étude menée par le cabinet ESPELIA est en cours pour accompagner le territoire dans l'organisation des compétences GEMAPI et hors GEMAPI.

La première phase de l'étude a consisté à rencontrer les 4 présidents des EPCI membres du SMIGIBA. Lors des entretiens réalisés par ESPELIA en décembre 2018 et janvier 2019, le transfert de compétence GeMAPI au SMIGIBA a fait l'objet de critiques par les EPCI membres, mais aussi de propositions sur les modalités de sa mise en œuvre. Le recours à la délégation a été questionné, sans pour autant être présenté comme une alternative au transfert pour le territoire.

La seconde phase de l'étude consiste en deux ateliers (22 mars et 5 avril) auxquels participeront 2 à 3 personnes désignées par leur EPCI et travailleront sur les points suivants :

- Quelles seraient les conditions acceptables de poursuite du transfert au SMIGIBA (modalités de décisions, gouvernance, partage des contributions financières, ...) ? Comment ces conditions doivent-elles être formulées pour constituer des garanties solides pour les EPCI ?
- Pourquoi le recours à la délégation pourrait être écarté dans le cas du bassin versant du Buëch ?

L'étape suivante sera une restitution spécifique de ces ateliers par le cabinet ESPELIA sera ensuite faite aux présidents des 4 EPCI dans le courant du mois d'avril, avant d'organiser une information à destination des maires (format et contenu à convenir par les présidents et le SMIGIBA).

Des ateliers se sont déroulés le 10 janvier 2019 pour identifier les attentes locales préalables à la rédaction d'un programme d'actions à menés sur le bassin versant du Buëch dans la continuité du contrat de rivière qui s'est déroulé entre 2008 et 2017.

Il est proposé de créer deux groupes thématiques pilotés par un élu et un acteur local afin de proposer d'ici début juin des actions concrètes avant de les présenter à nos partenaires financiers.

Les ateliers thématiques sont :

- Qualité de l'eau, gestion de la ressource en eau et communication
- Gestion écologique et changement climatique, communication et animation